



Percevoir un capital



3 modalités au choix⁽¹³⁾

| Votre objectif | Option de sortie à retenir | Modalités |
|--|-------------------------------------|--|
| Vous avez besoin de mobiliser votre épargne pour réaliser un projet immédiat | CAPITAL UNIQUE | Vous disposez d'un capital à votre main |
| Vous voulez récupérer votre épargne au gré de vos projets ou vos besoins | CAPITAL FRACTIONNÉ | Vous décidez librement de récupérer votre capital selon vos projets ou l'évolution de votre taux marginal d'imposition |
| Vous voulez disposer régulièrement d'un montant pour compléter vos revenus | CAPITAL FRACTIONNÉ PROGRAMMÉ | Vous choisissez la fréquence et le montant jusqu'à épuisement du capital |



ET MÊME UNE COMBINAISON DES DEUX...

Vous pouvez combiner sortie en capital et en rente

Vous avez besoin d'un capital pour un projet important ?
 Vous pouvez par exemple réserver le capital nécessaire et mettre en place une rente pour le solde de votre épargne !



LE PLUS DE VERSION ABSOLUE RETRAITE

Il n'y a pas d'obligation de sortie à l'âge légal du départ à la retraite

Vous pouvez continuer à alimenter librement votre contrat et ainsi continuer à valoriser votre épargne à travers les supports disponibles en Gestion Libre ou en Gestion Pilotée.

(13) Les sommes provenant de transferts de plans à cotisations obligatoires (Art. 83) sortent obligatoirement en rente.